



REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE

26

Intervention de Son Excellence Mr. Apolinário Correia,
Ambassadeur et Représentant Permanent d'Angola à la 21eme
Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel de la
République Démocratique Populaire Lao

Mr. le Président,

La Délégation de la République d'Angola souhaite une chaleureuse bienvenue à la Délégation de la République Démocratique Populaire Lao et se félicite pour la présentation de son rapport national.

Nous apprécions l'engagement des autorités de la République Démocratique Populaire Lao pour la promotion et protection des droits et des libertés fondamentaux.

Nous félicitons le Gouvernement de Lao pour l'adhésion à des différentes Conventions relatives aux droits de l'homme, particulièrement la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et également de la signature de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en 2008.

Nous avons également pris note avec satisfaction l'adoption de la politique nationale sur prévention et la lutte contre la corruption; en mettant l'accent sur la diffusion et l'application de la loi sur la matière, adoptée en 2005 et modifiée en 2012.

Nonobstant, les progrès accomplis dans plusieurs domaines, nous recommandons la ratification des autres conventions relatives aux droits de l'homme et renforcer la lutte pour l'élimination de travail des enfants.

Nous souhaitons plein succès à la délégation République Démocratique Populaire Lao pour son Examen Périodique Universel.

Je vous remercie

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Geneva
45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève
Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch